

Honoraires

VENTE

(Chaque bien confié fait l'objet de la rédaction d'un rapport d'expertise en valeur vénale, réalisé par un expert agréé, sans frais .)

Prix de vente affiché	Mandat « FNAIM Succès » Honoraires TTC * à la charge du vendeur	Mandat SIMPLE Honoraires TTC * à la charge du vendeur <small>(forfait ou pourcentage calculé sur le prix de vente affiché) .</small>
< 30 000 €	1 500,00€	1 900,00 €
30 001 300 000€	4%	4,50%
300 001 500 000€	3,5%	4,00%
500 001 800 000€	3%	3,50%
> 800 000 €	2,5%	3,00%

LOCATION

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7 €TTC/ m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,50€ TTC / m² .

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7 €TTC / m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,50€ TTC / m².